



Plainte d'une agence immobiliere

Par **soleilnoir23**, le **08/10/2008** à **18:43**

BJ

Nous une bande d'amis avons fait une farce lors d'une cremaillère:

Nous avons passé dans le journal un bien immobilier à vendre.

Le couple à qui nous avons fait la farce on ressu plusieurs coup de fils et ont dit que la maison n'était pas à vendre sauf qu'une agence immobilière menace de porter plainte.

Ont il le droit???????

Merci beaucoup

Par **Visiteur**, le **08/10/2008** à **19:01**

S'il n'y a pas de contrat avec cette agence..NON !